

AVIS relatif à l'introduction d'un REOURS
sur une décision relative à une demande
de permis d'environnement

Le Collège communal informe la population de l'introduction d'un recours auprès du Gouvernement wallon contre la décision de refus d'un permis d'environnement de la SRL Ecotri rue de l'Industrie 1B à 7321 Harchies et ayant pour objet de modifier les conditions particulières d'exploitation.

Dossier n° 10022254

Toute personne intéressée peut consulter ce recours auprès de l'Administration communale de Bernissart - Service Environnement - Rue du Fraity 76 à 7320 Bernissart.

Du 15 décembre 2025 au 12 janvier 2026.

Chaque jour ouvrable pendant les heures de service, sur rendez-vous préalable uniquement au 069/59.00.20 ou par e-mail : marie-eve.ninane@bernissart.be.

Et le mercredi 7 janvier 2026 jusque 20h sur rendez-vous préalable uniquement.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre I^{er} du Code de l'environnement.

Il sera procédé à l'instruction de ce recours et il sera statué à son sujet conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et aux articles 47 à 55 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution dudit décret.

La décision du Gouvernement wallon ou l'absence de décision à laquelle sont attachés des effets de droit sera portée à la connaissance du public.

Fait à Bernissart le 15/12/2025

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale


Véronique BILOUET



Le Bourgmestre


Roger VANDERSTRAETEN